

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
21 juin 2024
Français
Original : anglais

**Communiqué officiel publié à l'issue de la 9664^e séance
(privée) du Conseil de sécurité**

**Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le vendredi 21 juin 2024,
à 15 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« À sa 9664^e séance, tenue à huis clos le 21 juin 2024, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée "La question concernant Haïti".

Avec l'assentiment du Conseil et conformément aux dispositions pertinentes de la Charte ainsi qu'à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, le Président a invité les représentants de la Barbade, de la Dominique, de Haïti, de la Jamaïque, du Kenya, de la République dominicaine, de Saint-Vincent-et-les Grenadines et du Suriname, qui en avaient fait la demande, à participer, sans droit de vote, à l'examen de la question.

Les membres du Conseil ont entendu un exposé de M^{me} Monica Juma, conseillère du Président du Kenya pour les questions de sécurité nationale.

Les représentants des États-Unis d'Amérique, de l'Équateur, de la Slovénie, de la Chine, de la Suisse, du Guyana (prenant la parole au nom de l'Algérie, du Guyana, du Mozambique et de la Sierra Leone), de la Fédération de Russie, de la France, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de Malte, du Japon et de la République de Corée (Président) ont fait des déclarations.

Le Conseil a entendu les déclarations des représentants d'Haïti et de la Jamaïque. »

